

# ENSEMBLE

*plus forts*



JOURNAL DES SYNDIQUÉ.E.S DE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT  
NUMÉRO 72 - AVRIL 2025

**NARCOTRAFIC  
UNE LOI INEFFICACE**

**SANTÉ  
CHARGE DE TRAVAIL**

**CONGRÈS FÉDÉRAL  
6 - 10 OCTOBRE 2025**

**ÉCONOMIE DE GUERRE  
EN SORTIR, POUR LA PAIX ET LE PROGRÈS SOCIAL**



# SOMMAIRE

## AVRIL

### 04 CHARGE DE TRAVAIL

Une notion bien plus qu'un simple chiffre

### 06 INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

Réduction du traitement

### 12 CONGRÈS FÉDÉRAL

Ensemble, gagnons le meilleur !

### 13 VACANCES

Pourquoi on ne part plus

### 14 NARCOTRAFIC

PPL "sortir la France du narcotrafic"



## MENTIONS LÉGALES :

Directeur de la publication :  
Alexandre DERIGNY

Imprimé par : RIVET Presse édition  
24 Rue Claude Henri Gorceix  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 1029 S 07210  
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •  
263, rue de Paris • Case 540 •  
93515 MONTREUIL CEDEX  
Tél : 01 55 82 76 66

Courriel : [contact@cgtfinances.fr](mailto:contact@cgtfinances.fr)  
Internet : [www.cgtfinances.fr](http://www.cgtfinances.fr)

Prix : 0.50 €



# 08

### DOSSIER PAIX

Propagande de guerre vs  
politique de paix



AGENTS ACTIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

## Préparez votre budget vacances et loisirs avec le Chèque-Vacances !

Bonification de **35%** pour les - de 30 ans

Bonification de **30%** pour les agents en situation de handicap

Abattement de **20%** sur le RFR pour les Ultramarins

**NOUVEAU**  
+ 5% sur les barèmes du Revenu Fiscal de Référence pour tous les Agents

NOUVEAU

Choisissez le Chèque-Vacances qui vous ressemble !



CHÈQUE-VACANCES CONNECT

l'application de paiement 100% digital

CHÈQUE-VACANCES CLASSIC

le format papier



Épargnez quelques mois et bénéficiez d'une bonification de l'État.  
Pour en savoir plus : [www.fonctionpublique-chequesvacances.fr](http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr)

MINISTÈRE  
DE LA TRANSFORMATION  
ET DE LA FONCTION  
PUBLIQUES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

  
anCV  
CHÈQUE-VACANCES

  
DOCAPOSTE  
l'avenir devient plus simple



LE TRI  
+ FACILE



# Santé

## LA CHARGE DE TRAVAIL EST UNE NOTION BIEN PLUS QU'UN SIMPLE CHIFFRE

Tout le monde comprend bien ce qu'est la charge de travail.

Si la notion de «charge de travail» est fréquemment utilisée, chacun peut y associer des représentations assez différentes et ne pas parler de la même chose.

Elle est utilisée pour traduire un déséquilibre entre les objectifs et les moyens et ressources dont disposent les agents pour réaliser l'activité dans de bonnes conditions (en préservant la qualité du service et leur santé). Mais elle est parfois utilisée pour traduire des problèmes de souffrance au travail ou de perte de sens dans l'activité.

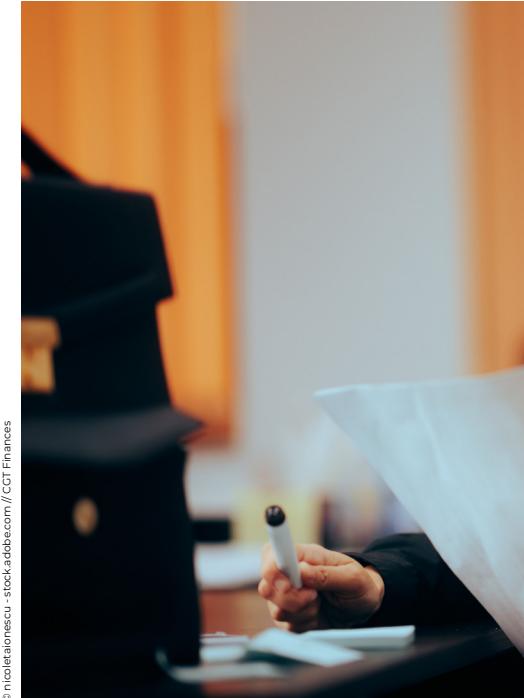
Il faut distinguer la charge mentale de la charge physique. On entend souvent les termes de «charge mentale», «charge physique», «charge cognitive», voire «charge émotionnelle». Ces notions correspondent à des définitions précises qui peuvent être utiles dans des contextes particuliers. Quand on parle de charge de travail, il n'est pas toujours utile de distinguer ce qui relève spécifiquement de la charge physique ou de la charge dite « psychique ». Il est en effet difficile de séparer ces différentes dimensions de

la charge et de faire comme si elles étaient indépendantes. Les contraintes, qu'elles soient d'ordre psychologiques ou physiques se combinent dans la réalisation du travail pour produire des effets potentiellement délétères.

La charge de travail dans nos administrations est une question brûlante qui alimente régulièrement nos revendications syndicales. On peut dire que cette notion, loin d'être purement quantitative, englobe une multitude d'éléments : la quantité de tâches à accomplir, le rythme imposé, la complexité des missions, et même la qualité des conditions de travail.

Elle traduit un déséquilibre entre des objectifs parfois fixés de manière trop ambitieuse et des moyens insuffisants pour y répondre. Pour la CGT Finances, c'est un indicateur majeur qui révèle :

- Une intensification du travail : L'accumulation de tâches, souvent liée à des réformes ou à la digitalisation, se traduit par une pression constante sur les agents.
- Une dégradation des conditions de travail : Quand les effectifs sont réduits sans



© nicolealionescu - stock.adobe.com / CGT Finances

réelle compensation en termes de ressources, le quotidien se complexifie et se précipite.

La CGT Finances dénonce la montée en charge qui affecte non seulement la qualité du service public, mais aussi la santé physique et psychique des agents. C'est pourquoi nous portons :

- Une meilleure répartition des tâches : au travers d'une révision des process pour éviter que certains agents ne soient systématiquement surchargés, tandis que d'autres semblent moins sollicités.
- Des effectifs adaptés et renforcés : l'augmentation de la charge de travail doit être accompagnée d'un recrutement massif et d'un renforcement des équipes, afin de permettre à chacun de travailler dans des conditions dignes.
- Un dialogue social renforcé : La régulation de la charge passe par une concertation entre direction, managers et agents. La CGT Finances insiste sur



la nécessité de repères collectifs pour définir le « travail bien fait » et adapter les objectifs en fonction des réalités du terrain.

De part les spécificités de nos administrations, la charge de travail se complexifie par des contraintes propres telles que :

- La digitalisation et la transformation numérique : L'introduction de nouveaux outils est souvent présentée comme une solution d'allègement. Pourtant, en pratique, cette transition s'accompagne d'une phase d'adaptation, de formation et parfois d'un double traitement des dossiers, augmentant temporairement la charge.
- Des objectifs parfois déconnectés du réel : La fixation d'objectifs sans une réelle consultation des agents engendre des tensions. La CGT Finances souligne régulièrement que la définition des objectifs doit tenir compte des ressources humaines et matérielles disponibles.
- La dimension subjective de la charge : Ce qui est considéré comme « normal » pour un agent peut être perçu comme une

surcharge pour un autre. La subjectivité des ressentis renforce la nécessité d'un dialogue collectif pour établir des critères partagés.

Une charge de travail mal régulée a des conséquences multiples sur la qualité du service mais surtout sur la santé des agents :

- Sur le plan individuel : Fatigue, stress, épuisement professionnel, voire arrêts maladie, sont autant de signaux d'alerte qui se manifestent quand l'équilibre est rompu.
- Sur la qualité du service public : Une surcharge conduit souvent à une baisse de la qualité des services rendus, ce qui affecte la satisfaction des usagers et l'image de l'administration.
- Sur le collectif : Des tensions apparaissent au sein des équipes, car une inégale répartition des tâches peut créer un sentiment d'injustice et d'inéquité, fragilisant la cohésion des services.

La CGT Finances prône une approche collective pour repenser la charge de travail dans l'administration. Il ne s'agit pas seulement de réduire le nombre d'heures ou de tâches, mais de revoir en profondeur l'organisation du travail :

- Revalorisation des effectifs et des compétences : Investir dans la formation et le recrutement est essentiel pour adapter les services aux nouvelles exigences.
- Négociation et concertation permanente : La mise en place de comités de suivi ou d'équipes mixtes (agents, managers, représentants syndicaux) permet d'ajuster en continu les méthodes de travail.
- Redéfinition des priorités : Il s'agit de distinguer ce qui est réellement essentiel pour le service public et ce qui pourrait être, éventuellement, repensé, afin de redonner du sens au travail et de préserver la santé des agents.

La CGT Finances met en avant la nécessité d'un dialogue constant, d'une meilleure répartition des tâches et d'un renforcement des effectifs pour pallier l'intensification du travail.

Pour la CGT Finances, il s'agit de garantir à la fois la qualité du service public et le bien-être des agents, en évitant que la transformation numérique et les réformes ne se fassent au détriment de leur santé.



© pavlodox - stock.adobe.com // CGT Finances

# INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

**L**es gouvernements successifs Barnier-Bayrou ont décidé de baisser les indemnités journalières en cas d'arrêt de travail pour maladie ordinaire dans la fonction publique et dans le secteur privé.

Pour les fonctionnaires et les contractuels, depuis le 1er mars en plus du jour de « carence », une réduction de 10% du traitement est appliquée pour les arrêts jusqu'à 90 jours.

Alors que l'absentéisme n'est pas supérieur à celui du secteur privé dans la fonction publique à structure démographique équivalente (âge, sexe, métiers), les ministres justifient cette mesure par la nécessité de lutter contre les arrêts maladie des fonctionnaires. Or ceux-ci sont en nombre de jours/agents quasiment revenus à leur niveau d'avant covid soit 12 jours en 2023 (contre 8 en moyenne avant 2020).

Les ministres ont beau opposer secteur public et privé, leur objectif est le même : accroître l'insécurité sociale.

La preuve : dans le secteur privé, depuis le 1er avril les indemnités ne sont plus calculées que jusqu'à 1,4 SMIC au lieu de 1,8 SMIC provoquant une baisse d'indemnisation pour les salariés au-delà et qui ne sont pas couverts par un accord de prévoyance, une subrogation ou un maintien de salaire.

Cette baisse entraînant un phénomène de « forfaitisation » des indemnités journalières nous entraîne sur le chemin d'une logique d'assurance individuelle pour ceux qui en ont les moyens. Il est vrai que le montant global (hors covid) des indemnités versées a augmenté de 5% entre

## RÉDUCTION DE 10% DU TRAITEMENT POUR LES ARRÊTS JUSQU'À 90 JOURS.



© Tatyana - stock.adobe.com // CGT Finances

2014 et 2023, pourquoi ?

- Augmentation de la population active ;
- Dégradation des conditions de travail par la précarité, le développement de l'intérim, de la sous-traitance en cascade, la suppression des CHS CT, alliés à l'augmentation des cadences de travail ;
- Vieillissement de la population active aggravée par le recul de l'âge de départ en retraite ;
- Inflation qui a entraîné une augmentation du SMIC, ce qui provoque mécaniquement une augmentation du montant total des indemnités journalières, et c'est bien normal. Tout augmente, pourquoi nos indemnités en cas d'arrêts de travail pour maladie n'augmenteraient pas ?

Lors de l'instauration de jours de carence dans la Fonction publique, le nombre d'arrêts maladie de courte

durée (1 à 3 jours) a diminué, mais ceux au-delà de 15 jours ont augmenté.

D'un point de vue de santé publique priver les travailleurs et les travailleuses d'une partie de leur salaire en cas de maladie est une ineptie.

Améliorer les conditions matérielles de travail, lutter contre la précarité qui oblige constamment à s'adapter à un nouveau poste de travail, mettre en place des politiques de préventions et donner les moyens aux représentants du personnel d'intervenir sur les conditions réelles de travail, voilà des solutions pour limiter le nombre et la durée des arrêts de travail.

La sécurité sociale a été créée pour mettre fin à l'insécurité que représentait pour les travailleurs la maladie, le chômage, la vieillesse en leur garantissant des conditions de vie dignes.

PARUTION  
mars 2025

# La revue de référence pour déclarer vos revenus

**VO IMPÔTS** 2025  
VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS PAS À PAS

**6,50** €  
TARIF SYNDICAL  
au lieu de 7,20 €

## Ne payez pas 1€ de trop

**+** LA SEULE REVUE À JOUR  
DE LA LOI DE FINANCES 2025

**PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE**  
Couples : passage obligatoire  
au taux individualisé

**SERVICES À LA PERSONNE**  
Nouvelles règles  
pour votre déclaration

**QUOTIENT FAMILIAL**  
Les plafonds changent

AVEC NOTRE BARÈME EXCLUSIF,  
VÉRIFIEZ EN UN CLIN D'ŒIL  
SI VOTRE IMPÔT AUGMENTE



M 02930 - 64H - F: 7,20 € - RD

En vente sur [nvboutique.fr](http://nvboutique.fr)

# PROPAGANDE DE GUERRE VS POLITIQUE DE PAIX



L

a diplomatie Trumpesque ne ménage pas ses meilleurs alliés européens sommés de « payer » pour que leur « défense » puisse être assurée. Ceux-ci s'exécutent en contribuant à l'explosion mondiale des dépenses d'armement et habillent leur servilité d'un déluge de propagande de guerre pour se justifier.

## BE OTAN OR NOT TO BE OTAN ?

L'OTAN, manifestation la plus brutale du bloc impérialiste euro-atlantique, demeure la dernière alliance militaire après la dissolution du Pacte de Varsovie au lendemain de la guerre froide. Sous commandement militaire exclusif des États-Unis, cette alliance sert toujours à justifier l'occupation militaire US de l'Allemagne et de l'Italie ainsi que les juteux contrats d'armement aux « normes OTAN » passés avec le lobby militaro-industriel. A partir de 2002, l'OTAN sert d'architecture à la politique de sécurité et de défense commune de l'Union Européenne dont la stratégie militaire est déléguée à celle de l'état-major de cette organisation.



*Peace*  
WORLD PEACE

© LenLis - stock.adobe.com // CGT Finances

Justifier la raison d'être de l'OTAN est dès lors l'une des principales activités de politiciens européens qui s'autorisent à raconter tout et n'importe quoi sur le sujet : On se souvient des propos grotesques de Macron en 2019 sur l'OTAN « en état de mort cérébrale », propos qui s'ajoutent au rêve halluciné d'une OTAN « réformée » dans laquelle les « gentils » européens évinceraient le « méchant » Trump de l'état-major de l'organisation, et qui serait ainsi la préfiguration du fantasme absolu, la tant désirée mais toujours aussi inaccessible « Europe de la défense ».

De par sa brutalité, Macron est le meilleur élève de Trump pour permettre l'accélération massive du réarmement au sein de l'UE. Sans aucun scrupule, ce dernier exige de « sortir » les dépenses d'armement des procédures de déficit excessif de Bruxelles ou encore de faire payer nos voisins pour que ceux-ci aient « l'avantage » de bénéficier d'un « parapluie nucléaire » français en plus de l'américain !!!

## UN PARAPLUIE NUCLÉAIRE, QU'ES AQUÒ ?

Bien évidemment, aucun peuple ne demande à vivre sous la menace des armes nucléaires et encore moins à bénéficier d'une « protection » de cette nature. La « force de frappe » engendre une insécurité maximum pour la population française qui devient une cible logique des autres puissances nucléaires en cas de conflit ouvert. Contrairement à l'Angleterre, qui dispose aussi de ces bombes criminelles, la France maintient la composante aérienne de ce type d'armement pour laquelle le nombre d'incidents est innombrable (à Palomares

en Espagne, la destruction sans explosion de deux bombes atomiques US lors du crash d'un B52 en 1966 rend toujours des centaines d'hectares incultivables près de soixante ans plus tard...). La mise en place d'une réelle politique de « grandeur française » serait d'abandonner ce type d'armement en ratifiant le traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Accessoirement, le démantèlement des armes nucléaires permettrait d'économiser 10 milliards par an, ce qui régleraient tout de suite le « problème de financement » posé par la retraite à 62 ans.

## A BAS LES PROFITEURS DE GUERRE !

Le passage en mode « économie de guerre » des politiques de l'Union Européenne correspond au niveau de panique qui s'empare des dirigeants européens. Incapables de répondre aux aspirations des travailleurs à vivre dignement, révoltés par l'hypothèse d'un règlement du conflit russe/ukrainien au bénéfice exclusif de leur ami américain, ils envisagent froidement de participer militairement à un nouveau partage du monde pour le contrôle des matières premières essentielles aux industries du futur, et maintenir ainsi la position dominante des capitalistes occidentaux sur la planète.

Pour ces raisons, nous demeurons fidèle à nos valeurs en demandant la dissolution de l'OTAN et à ce que la France quitte immédiatement cette organisation. Le rôle de notre armée doit être réaffirmé, c'est-à-dire avant toute chose d'assurer la sécurité de nos frontières nationales. Nous souhaitons mettre fin à l'existence de nos bases militaires à l'étranger et aux multiples « opérations extérieures » de l'armée française, héritage encombrant de traités

inégaux conclus dans la plus grande opacité avec des pays d'Afrique dominés économiquement par leur ancienne tutelle coloniale. L'intervention de l'armée française hors de France ne peut et ne doit avoir lieu que dans le strict respect du droit international (opérations de maintien de la paix de l'ONU, ...) et après consultation du parlement.

Nous revendiquons la mise sous tutelle de l'industrie de l'armement pour mettre fin aux profits privés générés dans une industrie dont la commande est 100% d'origine publique. Ceci doit permettre la maîtrise des dépenses publiques en matière d'armement et le contrôle du commerce international des armes qui est la principale source de corruption des autorités étatiques à l'échelle du monde. La satisfaction des besoins humains ne passera jamais par la production de canons, le patronat et l'État se sont toujours battus contre l'aspiration des travailleurs de l'armement et de leurs syndicats à la reconversion de leur industrie pour que celle-ci devienne réellement productrice de richesse.


© iStockphoto // CGT France

## Lettre ouverte : Non à la « casse sociale » au profit de « l'économie de guerre »



© Zaenai - stock.adobe.com // CGT Finances



© Victor - stock.adobe.com // CGT Finances

### Parmi les premiers signataires :

Valérie Lefebvre Haussmann, Secr. Gén.  
Fédération CGT des syndicats du personnel de la Banque et de l'assurance (FSPBA- CGT)  
Alexandre Derigny, SG Fédération CGT Finances  
Christian Mathorel - Secr. Gén. Fédération CGT des salariés des activités postales et de télécommunications (FAPT-CGT)  
Hugo Coldeboeuf, SG CGT-Banque de France

**Avec les annonces gouvernementales, le temps de la guerre et de sa préparation s'est brusquement accéléré ces dernières semaines. Nous assistons au retour du débat sur l'augmentation du budget militaire et le financement du secteur de l'armement. Face à cette accélération ne laissons pas la peur l'emporter sur la raison.**

Venant d'un gouvernement qui refuse de taxer les plus riches, mettre en avant l'augmentation des dépenses d'armement n'est qu'un moyen de s'attaquer encore un peu plus à la Sécurité sociale et aux services publics. M. Bayrou ment quand il dit vouloir à la fois augmenter les budgets militaires et préserver notre modèle social.

L'utilisation de l'épargne populaire — Livret A et Livret de développement durable et solidaire — pour financer l'industrie de l'armement est revenue dans le débat. Déjà en mars 2024, une forte mobilisation citoyenne s'était traduite notamment par une tribune signée par plus d'une centaine de responsables syndicaux, associatifs et politiques et de nombreux parlementaires pour s'opposer à l'usage de l'épargne des Français, pour financer l'industrie d'armement. Le Conseil constitutionnel a rejeté plusieurs dispositions législatives du projet de loi de finances 2024 prévoyant cette utilisation de l'épargne populaire.

La France s'enfonce dans une crise systémique avec 350 000 SDF et 2,7 millions de ménages en attente d'un logement social. Elle se traduit aussi par une régression des services publics qui porte atteinte à la cohésion sociale et territoriale. L'État doit, en urgence, dégager des moyens supplémentaires pour le logement, en particulier social. Il en va de même pour le financement de la transition écologique. À cet égard, il convient de mobiliser beaucoup plus fortement les ressources du Livret A qui sont sous-utilisées.

D'autre part, nous sommes conscients des tensions de plus en plus dangereuses en Europe et solidaires du combat mené par le peuple ukrainien contre l'invasion de son territoire. Tout comme nous le sommes du peuple palestinien vis-à-vis de la colonisation qu'il subit.

Nous appelons à la mise en place d'un très large débat national en faveur d'un vivre ensemble qui prépare une paix juste et durable et ne vienne pas alimenter les prochaines guerres mais au contraire concoure au développement de la coopération entre les peuples.

Par cela nous entendons :

- privilégier une économie qui ne soit pas une "économie de guerre" susceptible d'alimenter une "course aux armements", notamment nucléaires, qui ne profiterait qu'au secteur de l'industrie de l'armement ;
- privilégier une économie et une gestion des finances publiques aptes à susciter la cohésion nationale la plus large en veillant à sauvegarder notre modèle de société (valeurs démocratiques, services publics, systèmes de protection sociale, y compris les retraites ...).

Emmanuel Macron appelle désormais la France à "revisiter ses choix budgétaires" en déclarant sans débat public préalable : "On doit augmenter notre effort de guerre". Et cela au moment même où l'extrême-droite se nourrit de tous les errements politiques ...

Nous appelons toutes et tous les responsables des organisations associatives, syndicales et politiques (s'inscrivant dans l'arc républicain) à nous rejoindre pour mobiliser l'opinion publique et créer les conditions d'un débat national en faveur de la mise en place d'une paix juste et durable conforme à nos valeurs démocratiques et sociales.

# CONGRÈS FÉDÉRAL

## ENSEMBLE, GAGNONS LE MEILLEUR !

**U**n congrès est un moment très particulier et très précieux de notre vie démocratique. Du 6 au 10 octobre 2025 se tiendra le 30ème congrès de la fédération des finances CGT à La Palmyre en Charente maritime.

Ce sera l'occasion d'échanger autour de la défense de nos missions et de leur nécessaire développement pour répondre aux enjeux de la société. Nous discuterons également des moyens nécessaires pour la bonne mise en œuvre de nos missions, de la reconnaissance de nos qualifications et de nos rémunérations, de nos conditions de travail... Ce sera aussi un moment pour débattre de comment nous pouvons faire monter le rapport de force afin de gagner sur nos revendications.

Ce sera également l'enjeu de permettre le renforcement de notre organisation, afin d'être plus nombreuses et nombreux, et se mettre en position de remporter les prochaines élections professionnelles de 2026.

Un congrès doit être le congrès de toutes et tous les syndiqué.e.s de la fédération. Dès le début du mois de mai des documents servant de base à nos débats seront mis à disposition des syndicats de la fédération afin que toutes et tous puissent participer à la préparation de notre congrès.

Prenez toute votre part dans la préparation du congrès ! Ensemble on est toujours plus forts !



**30ÈME CONGRÈS  
LA PALMYRE**  
6 - 10 octobre 2025



# ACTION SOCIALE

## POURQUOI ON NE PART PLUS EN VACANCES AUJOURD'HUI ?



© Miracle Studio - stock.adobe.com // CCT Finances

**L**e droit aux vacances pour toutes et tous, est un droit au même titre que celui à la santé, à l'éducation, au logement. Selon une étude du CREDOC, 40% des français ne partent pas au moins une fois en vacances dans l'année. La raison en est bien sûr le coût, le transport, l'hébergement, et les activités annexes.

Beaucoup partent dans leur famille, et en moyenne 10 à 15 jours par an pendant l'été alors que pendant les vacances d'hiver seul un français sur dix peut se le permettre.

Au ministère des finances, l'association Epaf, devenue ASFV (association vacances) offre la possibilité de partir en pension complète ou en location en France, et pour les enfants offre des possibilités de partir en colonie un peu partout dans le monde.

Dans les syndicats du semi-publics, comme à la Banque de France et à la Caisse des Dépôts et Consignations, les activités sociales et culturelles sont gérées par les CSE (comité social et économique d'entreprise).

L'ANCAV-SC est l'association nationale de coordination des activités de tourisme, créée en 1985 par la CGT et cinq fédérations, Chimie, Métallurgie, Mines et Energie, Transports, Cheminots. Elle coordonne et agit pour le droit aux vacances et le développement du tourisme social avec l'ensemble de ses adhérents. Elle permet le développement d'un patrimoine social et mutualisé, copropriété des CSE, organismes équivalents et autres collectivités. Gérés auparavant par Sodistour/Touristra, quatre acteurs du

tourisme social que sont ARTES, CEVEO, MILEADE, VACANCES LEO LAGRANGE, ont repris l'exploitation des centres de vacances. Ils offrent plus de 70 villages de vacances.

L'ANCV, Association Nationale des Chèques Vacances est un établissement public dont la mission est de favoriser le départ en vacances du plus grand nombre et de réduire les inégalités dans l'accès aux vacances et aux loisirs.

La bourse solidarité vacances de l'ANCV s'adresse aux populations les plus défavorisées et leur permet de partir en vacances.

Il existe aussi des bons de vacances des allocations familiales (CAF), soumis à revenus.

L'accès aux vacances pour tous est un enjeu important de lutte. Mais dans un contexte d'inflation et de baisse du pouvoir d'achat il faut impérativement mener une bataille pour regagner une politique publique ambitieuse sur l'accès aux vacances pour toutes et tous.

La confédération a engagé une réflexion sur le tourisme social dans ses instances afin d'impulser un travail collectif sur le sujet. Une feuille de route a été validée et d'autres discussions sont prévues avant les vacances d'été.

# NARCOTRAFIC

## PPL "SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC" : UNE LOI RÉPRESSIVE ET INEFFICACE, SANS MOYENS POUR LES SERVICES PUBLICS

La CGT, avec ses organisations dans les champs concernés dénonce avec force la proposition de loi "Sortir la France du Piège du Narcotrafic", qui repose uniquement sur la répression, sans donner les moyens nécessaires aux services publics pour lutter efficacement contre le haut du spectre du trafic de stupéfiants.

Cette loi, élaborée sans étude d'impact, ne répond pas aux réalités du terrain. Plutôt que d'adopter une stratégie globale intégrant d'une part prévention, politiques d'insertion et réinsertion et d'autre part le contrôle des flux de marchandises et lutte contre le blanchiment d'argent, elle s'enferme dans une surenchère pénale qui risque d'engorger encore plus les tribunaux et les prisons, sans effet durable sur le trafic et l'accompagnement des personnes concernées.

**UNE LOI QUI MISE TOUT SUR LA RÉPRESSION SANS**

### S'ATTAQUER AUX CAUSES DU PROBLÈME

Ce texte ne traite ni la question des circuits financiers, ni celle des flux logistiques du trafic de drogue. En concentrant les efforts sur des sanctions renforcées et un allongement des peines, cette loi risque d'être inefficace face aux enjeux réels du narcotrafic.

L'aggravation de l'infraction d'association de malfaiteurs risque d'entraîner des poursuites rapides contre des petits exécutants du trafic, sans toucher les structures criminelles organisées. Pire, le texte ne précise pas s'il se limite au «trafic de stupéfiants», ouvrant ainsi la porte à une application bien plus large. Alors que les gouvernements successifs ont multiplié les tentatives de criminalisation de l'action militante, cette disposition constitue une menace directe pour les libertés fondamentales.

L'allongement des peines et des mesures de surveillance alourdira encore plus le travail des magistrat·es et des forces de l'ordre, sans impact



© Allie - stock.adobe.com // CC Finances

démontré sur le trafic.

Un recours élargi aux cours d'assises pour certains mineurs remet en question les principes fondamentaux de la justice des mineurs, qui repose sur un accompagnement spécifique et faisant primer l'éducatif.

Cette approche n'a jamais permis de faire reculer le narcotrafic, mais contribue à surcharger les prisons et à saturer les services judiciaires.

### UNE LOI QUI PORTE GRAVEMENT ATTEINTE AUX LIBERTÉS PUBLIQUES ET AUX DROITS FONDAMENTAUX

Une loi qui, dans sa version adoptée au Sénat, porte atteinte notamment :

- Au droit au respect de la vie privée des personnes visées et de leur entourage, par l'activation à distance des objets connectés ;
- À la protection des données personnelles et des communications, par la mise en place de « portes dérobées » dans les messageries chiffrées ;
- Au droit à un procès contradictoire et équitable, avec la constitution d'un « dossier coffre » qui ne serait pas accessible aux personnes poursuivies.

Non seulement de telles atteintes à des droits fondamentaux sont totalement disproportionnées dans un État de droit,

mais en plus certaines de ces atteintes pourraient être utilisées au détriment des militant·es. Ces atteintes ont été retirées du texte discuté à l'Assemblée nationale mais dont rien ne garantit qu'il ne soit réintroduit par le gouvernement.

Une loi qui porte également atteinte au droit au logement donnant la possibilité aux préfets d'ordonner l'expulsion de familles entières pour des infractions même mineures. Elle pose le principe de « l'expulsion représailles » qui frapperait les autres occupant·es du logement et qui constitue pour l'auteur de l'infraction une double peine.

## AUCUN MOYEN SUPPLÉMENTAIRE POUR LES SERVICES PUBLICS

Une loi ne vaut rien sans moyens pour l'appliquer. Or, cette réforme n'accorde aucun renfort aux services publics qui luttent réellement contre le narcotrafic :

- Les Douanes sont toujours sous-dotées, alors que l'écrasante majorité des stupéfiants entre en France par les ports et aéroports.
- La Police Judiciaire, affaiblie par sa réforme, manque de moyens humains et matériels pour démanteler les réseaux criminels.
- Les services financiers et TRACFIN, pourtant essentiels pour traquer l'argent du trafic, sont absents du texte.

Plutôt que de donner des moyens aux enquêteurs, au renseignement financier et aux unités spécialisées, cette loi alourdit la charge des services de police et de justice déjà sous tension, sans offrir les outils nécessaires pour démanteler efficacement les filières.

## UNE LOI QUI OUBLIE TOTALEMENT LA PRÉVENTION ET LA SANTÉ PUBLIQUE

Ce texte ignore totalement les leviers de prévention et de réinsertion, pourtant cruciaux pour limiter l'impact des trafics

sur la société :

- Aucune mesure pour renforcer les politiques publiques de cohésion sociale, les moyens pour les professionnel·les du travail social et médico-social, qui jouent un rôle clé dans l'accompagnement, la prévention et la réduction des risques
- Donner des moyens à la protection de l'enfance, car un jeune délinquant est un enfant en souffrance. Donner des moyens pour la prévention primaire une fois, l'enfant signalé en danger. Privilégier l'éducatif au répressif pour notre jeunesse.
- Pas de soutien pour les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP), dont les missions restent l'accompagnement global des personnes qui leurs sont confiées en vue de leur insertion ou réinsertion.
- Aucune réflexion sur les stratégies de réduction des risques (Service d'addictologie), alors que les questions de santé publique sont essentielles dans la gestion du phénomène.

Ignorer ces aspects, c'est refuser de prendre en compte la complexité du narcotrafic et ses impacts sociaux.

**“**  
**UNE LOI QUI  
QUI NOUS  
RAMÈNE  
40 ANS EN  
ARRIÈRE**

La loi « sortir la France du piège du narcotrafic » s'accompagne de la création d'établissements fléchés destinés à

accueillir les détenus évalués (par qui ? Comment ?) comme les plus dangereux. Ces prisons, voulues comme ultra sécurisées ne sont rien de moins qu'un retour des Quartiers de Haute Sécurité (QHS) pourtant supprimés au début des années 1980 tant ils présentent des conditions de détention incompatibles avec le fonctionnement d'un état de droit (isolement pour une période de 4 ans renouvelables, restrictions de promenades et du maintien des liens familiaux...)

## UNE AUTRE POLITIQUE EST POSSIBLE : DES MOYENS ET UNE STRATÉGIE COHÉRENTE

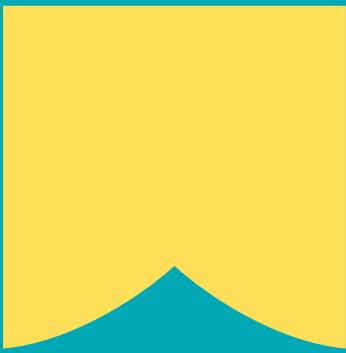
Plutôt qu'un énième texte répressif, la CGT exige une politique de lutte contre le narcotrafic réellement efficace et équilibrée, qui repose sur :

- Des moyens concrets pour la Police Judiciaire, les Douanes et la police financière, afin de frapper les réseaux là où ça fait mal : l'organisation et l'argent.
- Des moyens concrets pour un accompagnement global de qualité des personnes placées sous main de justice.
- Une véritable lutte contre le blanchiment d'argent, en renforçant les capacités d'investigation financière et les services spécialisés.
- Un investissement massif dans la prévention et la santé publique, pour réduire l'emprise du narcotrafic sur les territoires.

En l'état, cette loi est un texte inefficace, construit dans l'urgence, qui ne changera rien sur le terrain.

**La CGT appelle à une refonte complète de la politique de lutte contre le narcotrafic, pour sortir enfin des postures sécuritaires inefficaces et mettre en place des solutions qui tiennent compte des réalités du terrain et des besoins des services publics.**

# Quand on a plusieurs vies, on attend de sa mutuelle qu'elle les protège toutes



**La mutuelle spécialiste de la protection  
santé et prévoyance des agents publics**

**avec 90% de taux de satisfaction adhérent**

(Baromètre annuel 2024 - INIT)



Basé sur 6 462 avis



Trustpilot

Pour tout savoir de nos offres :

**→ [mgefi.fr](https://mgefi.fr)**